



MARCHES PUBLICS

HOSPICES CIVILS DE LYON

Etablissement support du GHT Val Rhône Centre
Direction des Achats
45, rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER
TRAVAUX D'AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE
DU BATIMENT 459
OPERATION N° 25X459

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
PHASE CANDIDATURE

Date et heure limites de réception des plis

Mercredi 16 septembre 2026 à 12h30

SOMMAIRE

1	OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION	4
1.1	Objet de la consultation.....	4
1.2	Forme du marché.....	4
1.3	Procédure de passation	4
1.4	Délais et durée d'exécution	4
1.5	Calendrier prévisionnel de la consultation et du marché.....	4
1.6	Décomposition du marché.....	4
1.7	Variantes.	4
1.8	Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
1.9	Maîtrise d'œuvre	5
2	CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	5
2.1	Forme juridique des groupements.....	5
2.2	Capacités économiques, techniques et professionnelles	5
3	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
4	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PHASE OFFRES	7
4.1	Organisation.....	7
4.2	Critères de choix	7
4.3	Visite	7
5	DISPOSITIONS GENERALES.....	7
5.1	Modalités d'obtention du dossier de consultation.....	7
5.2	Modifications de détail du dossier de consultation.....	8
5.3	Communication dématérialisée.....	8
5.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	8
6	CONTENU ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE	8
6.1	Contenu de la candidature.....	8
6.2	Transmission et renouvellement des documents administratifs.....	10
6.3	Présentation des candidatures	10
7	CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS.....	11
8	JUGEMENT DES CANDIDATURES	11
9	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	11

Préambule :

Les articles L6132-1 à L6132-6, R6132-1 et suivant du Code de la Santé Publique instituent les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La convention constitutive conclue le 10 février 2023 et approuvée par arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes N° 2023-17-0036 du 27 février 2023, institue le GHT Val Rhône Centre.

Par avenant à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Val Rhône Centre » en date du 26 novembre 2025, il a été acté l'intégration du Centre Hospitalier Le Vinatier, sis 95 boulevard Pinel à BRON 69678 CEDEX, audit GHT, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'arrêté N°2025-17-1151 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes approuvant l'avenant à la convention constitutive susvisé ;

Vu l'arrêté N°2025-17-1152 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant modification de la composition du GHT « Val Rhône Centre » ;

Le GHT « Val Rhône Centre » est composé des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est situé 3 quai des Célestins, 69002 LYON, désignés **établissement support** ;
- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône dont le siège est situé 53 Chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dont le siège est situé 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

Les Hospices Civils de Lyon, en tant qu'établissement support assurent la passation des marchés et de leurs avenants conformément aux dispositions du code de la commande publique ; chaque établissement partie assurant l'exécution de ces marchés conformément aux dispositions dudit code.

1 OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet des travaux d'amélioration du confort thermique du bâtiment 459 du Centre Hospitalier Le Vinatier, Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA). Il s'agit d'une construction accueillant des patients détenus présentant des troubles psychiques relevant de l'hospitalisation complète. L'objectif est d'optimiser les conditions de vie à l'intérieur du bâtiment, particulièrement lors des épisodes de fortes chaleurs.

Des éléments plus détaillés sont fournis dans le document « programme ».

Lieu d'exécution des travaux :

Centre Hospitalier Le Vinatier
95 boulevard Pinel
69500 BRON

Codes CPV :

-45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

-45330000-9 : Travaux de plomberie

1.2 Forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.3 Procédure de passation

Il s'agit d'une procédure adaptée restreinte en deux phases. Elle est régie par les articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

1.4 Délais et durée d'exécution

La durée d'exécution des travaux est de 27 semaines, dont 9 semaines de préparation.

1.5 Calendrier prévisionnel de la consultation et du marché

- Date limite de réception des candidatures : indiquée en page de garde du présent règlement de consultation – phase candidatures.
- Date prévisionnelle de remise des offres finales : 29 octobre 2026
- Date prévisionnelle de notification du marché : 12 janvier 2027

1.6 Décomposition du marché

Les prestations ne sont pas alloties. En effet, l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes, conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique.

Les prestations ne sont pas décomposées en tranches.

1.7 Variantes.

Les variantes sont autorisées (article L2151-2 du code de la commande publique).

1.8 Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

1.9 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par :

BET MOTEE
588 ROUTE DES GRENADIERES
69210 SAINT-GERMAIN-NUELLES
N° SIRET : 982 004 574 00025

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

2.1 Forme juridique des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1/ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- 2/ en qualité de membre de plusieurs groupements.

Le marché sera notifié au seul mandataire, qui représente l'ensemble des membres du groupement.

2.2 Capacités économiques, techniques et professionnelles

Les candidats doivent démontrer qu'ils disposent des capacités économiques, techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet du marché.

Les niveaux minimaux de capacités économiques, techniques et professionnelles exigés sont les suivants :

Moyens techniques	Moyens humains	Qualifications requisies ou références équivalentes*	Références demandées
-------------------	----------------	--	----------------------

-Capacité matérielle pour l'intervention de plusieurs équipes (carottage, soudures tubes, tirages câbles, etc.) -Moyens de mesure : .Débit d'air .Pression, .Hygrométrie, .Température, .Équilibrage aéraulique.	-Chef de projet / conducteur de travaux dédié. -Liste des techniciens habilités : .Fluides frigorigènes, .Électricité, .Automatisme. Expérience des équipes en site occupé. Nombre d'équipes disponibles pour ce chantier (certaines interventions seront condensées)	-QUALIBAT 5232 -QUALIBAT 5252 -QUALIBAT 5312 -QUALIBAT 5511 -attestation fluides frigorigènes catégorie I -QUALICLIMAFROID -QUALIBAT 5264	4 références similaires sur les 5 dernières années : -hôpitaux, blocs opératoires ou zones à environnement contrôlé -établissements pénitentiaires ou sites sécurisés -bâtiments à fonctionnement continu, avec contraintes d'accès Renseignements à communiquer : -montant des travaux -nature des installations réalisées -coordonnées des maîtres d'ouvrage
--	---	---	---

***Le candidat peut apporter toute autre certification qu'il juge utile pour sa candidature.**

Si le candidat a besoin d'autres opérateurs économiques (sous-traitants, cotraitants, etc.) pour remplir les capacités professionnelles, techniques et financières définies ci-avant, il peut demander que soient également prises en compte leurs capacités. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents de consultation au stade « candidature » sont :

00_RC PHASE CANDIDATURE

25X459 RC Phase candidature

Annexe 1_procedures réponses dématérialisées

Annexe 2_Dume Mode opératoire Fournisseurs

01_DOC A REMETTRE CANDIDATURE

25X459_att légales

25X459_cadre références

25X459_cadre références équivalentes qualifications

25X459_DC1

25X459_DC2

25X459_DC4

25X459_fiche contacts

02_PIECES TECHNIQUES

25X459_Programme

Le nombre de candidats retenus pour participer à la procédure sera de 4. Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum indiqué, l'acheteur peut poursuivre la procédure avec ces candidats.

4 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PHASE OFFRES

4.1 Organisation

L'organisation générale de la consultation sera précisée aux candidats admis à participer.

Un dossier de consultation « phase offres » sera mis à disposition de ceux-ci.

4.2 Critères de choix

La sélection du titulaire du marché sera effectuée par le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants, et selon leur pondération indiquée ci-après :

- Critère n° 1 : Prix 50 %
- Critère n° 2 : Valeur technique 50 % se décomposant comme ci-dessous :
 - ✓ Sous-critère technique n° 1 : Moyen humains et matériels avec planning détaillé – 25 %
 - ✓ Sous-critère technique n° 2 : Solution technique proposée – 15%
 - ✓ Sous-critère technique n° 3 : Impact climatique du fluide frigorigène : Potentiel de réchauffement Global (GWP) – 10%

Contenu et notation du mémoire technique
Moyens humains et matériels avec Planning détaillé : • Planning ressourcé avec une courbe main d'œuvre (Chronogramme) Le chronogramme précisera les travaux sous-traités et travaux en part propre.
Solution technique proposée : • Solution proposée pour le transfert d'énergie vers les chambres • Performance des équipements proposés • Maintenabilité de la solution proposée
Impact climatique du fluide frigorigène : Potentiel de réchauffement Global (GWP)

4.3 Visite

En phase offre, les candidats devront obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions qui seront définies par le Maître d'Ouvrage.

Les informations relatives à cette visite seront communiquées ultérieurement aux candidats qui auront été retenus pour remettre une offre.

5 DISPOSITIONS GENERALES

5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon attirent l'attention des candidats sur le fait que l'identification leur permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 Modifications de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 Communication dématérialisée

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux Hospices Civils de Lyon la notification de documents et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans la lettre de candidature (DC1) et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

6 CONTENU ET PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A REMETTRE

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

6.1 Contenu de la candidature

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- *soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.*

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- *soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.*

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété ;
- La fiche contacts entreprise.

➤ Le(s) document(s) justifiant de la capacité économique et financière :

- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années
- La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les trois dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait.

S'il manque le chiffre d'affaires sur la dernière année, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir les trois derniers chiffres d'affaires dont il dispose.

En cas d'incapacité à fournir un ou deux chiffres d'affaires sur les trois dernières années, le candidat devra en expliquer les raisons et fournir tous les justificatifs.

En cas d'incapacité à fournir trois chiffres d'affaires, le candidat devra produire une déclaration appropriée de banques.

➤ Le(s) document(s) justifiant de la capacité technique et professionnelle

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une description des moyens humains dont dispose le candidat – **voir la demande du pouvoir adjudicateur figurant dans le tableau ci-dessus article 2.2.**
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public – **voir la demande du pouvoir adjudicateur figurant dans le tableau ci-dessus article 2.2.**
- Qualifications
- Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants demandés dans le tableau de l'article 2.2 du présent RC, le cas échéant, preuves équivalentes ou références équivalentes. Dans le cas de références équivalentes, les candidats utiliseront le « cadre des références équivalentes aux qualifications professionnelles demandées » fourni au présent dossier de consultation.

- Références :

- Références de prestations comparables à l'objet du marché comme précisé dans le tableau à l'article 2.2 du présent RC. Les opérateurs utiliseront le « cadre des références comparables à l'objet du marché » fourni au présent dossier de consultation.
- Une déclaration de sous-traitance (DC4) le cas échéant.

6.2 Transmission et renouvellement des documents administratifs

Les candidats n'ont plus l'obligation de fournir les documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement :

- Soit par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique,
- Soit par qu'ils les ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

Pour simplifier et moderniser le mode de transmission et de renouvellement des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr.

Dans le cas où le candidat est abonné à cette plateforme, il est inutile de transmettre les attestations mentionnées ci-dessus. Le candidat joint à sa candidature son quitus et donne accès aux HCL à son dossier pour qu'ils puissent récupérer les documents.

Rappel :

Pendant toute l'exécution du marché, les attestations sociales et fiscales devront être transmises tous les six mois.

6.3 Présentation des candidatures

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur candidature et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement	Format du fichier
DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
Déclaration de chiffre d'affaires	PDF
Accord souscription attestations légales	PDF
Fiche contact (en cas de réponse en groupement, elle est à remettre par le mandataire uniquement)	PDF
Description des moyens techniques	PDF
Déclaration effectifs	PDF
Description des moyens humains (cf. demande ci-dessus)	PDF
Cadre des références comparables à l'objet du marché	PDF
Attestation assurance	PDF
Certificats de qualification professionnelle ou document « cadre des références équivalentes aux qualifications professionnelles demandées »	PDF
DC4 le cas échéant	PDF

Chaque document remis est dans un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier courts (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

7 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur pli exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des plis.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée (arrêté du 22 mars 2019).

8 JUGEMENT DES CANDIDATURES

Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur vérifie :

- 1- La présence de l'ensemble des pièces du dossier administratif après demande éventuelle de complément
- 2- La présence des éléments d'information sur les capacités financière, techniques et professionnelles après demande éventuelle de complément

Dans un second temps, le pouvoir adjudicateur vérifie les capacités de l'équipe au regard des éléments demandés à l'article 2.2 du présent règlement.

Dans un troisième temps, les candidats sont appréciés selon leur **capacité professionnelle et technique, évaluée** :

- **Au regard des qualifications attendues (ou équivalence)**
- **Au regard de la qualité et de la pertinence des références argumentées**
- **Au regard de la pertinence des moyens humains présentés**
- **Au regard des moyens techniques dont l'entreprise dispose**

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Le gestionnaire Marchés Publics :

Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr

Acheteur : Gilles REVILLOD